

Tarifs peu communs pour transports en commun

●●● Les transports en commun constituent un moyen de déplacement efficace et indispensable pour bon nombre d'entre nous. Ils contribuent aussi à réduire la pollution atmosphérique et l'encombrement urbain saturé par l'usage individuel de la voiture.

Un bus peut transporter l'équivalent en passagers de 40 à 50 voitures nous dit l'Ademe !



Le développement des transports en commun est donc souhaitable pour le plus grand profit de tous les usagers !

De tous ? Pas si sûr ! Quand il s'agit de tarification, il semble bien que tous les usagers ne soient pas toujours mis au même plan d'égalité. Ainsi en est-il à Rennes, avec les offres d'abonnement liées à la carte Korrigo mise en place par le Star, service des transports de l'agglomération.

L'abonnement d'un an (12 mois) donne droit à 2 mois gratuits ; mais cette offre est réservée à ceux qui peuvent payer d'avance cette dépense. Si ce n'est pas votre cas, vous pouvez toujours prendre

un abonnement payé au mois, mais du coup, vous n'avez droit à aucune réduction !

Bien sûr, on peut toujours objecter que la gratuité sociale existe, mais elle ne concerne qu'une catégorie d'usagers. En l'occurrence, ce sont les classes moyennes – et donc une grande majorité d'usagers - qui se trouvent défavorisées par ce mode de tarification.

Pourquoi, parce qu'il ne peut faire l'avance de plusieurs mois d'abonnement, un usager devrait-il payer plus cher ?

S'il s'agissait d'un service privé, on pourrait comprendre le procédé, sans pour autant l'admettre. Mais comment un service public peut-il justifier cette différenciation ?

La question mérite d'être posée et nous l'avons fait. Nous attendons une réponse claire. Et à cette occasion, l'engagement d'une vraie réflexion partagée sur la tarification des services publics, en particulier des transports en commun. ●●●

Eriq Lepeinteur
Présidente Mce

Faites-le savoir

«Drôles de vélos», un concours-photo des vélos insolites



Cette année, la semaine européenne de la mobilité est placée sous le thème « **Bougez autrement** ». C'est exactement le message que veulent faire passer les associations de la Mce :

- Rayons d'action sera présente sur les campus de Beaulieu et Villejean du 16 au 22 septembre, pour informer les étudiants sur les solutions de déplacement en vélo.
- Espace Piéton organise la « Fête de la marche » le samedi 20 septembre, avec des animations, des expositions et 4 parcours urbains insolites.

A cette occasion, un concours-photo est organisé pour mettre en valeur les vélos qui sortent de l'ordinaire. La participation est gratuite et doit respecter la réglementation (propriété, droit à l'image,...). Un jury, composé de membres de l'association Rayons d'Action, effectuera une sélection de 12 photographies, selon l'esthétique, l'originalité et la mise en valeur du vélo. La délibération aura lieu le 20 août. Les clichés seront ensuite intégrés dans une exposition grand public présentée du 8 septembre au 8 octobre à la Mce.

Les candidats peuvent envoyer leurs clichés de vélos insolites avant le 20 août 2014.





Les ressources de la planète ne sont pas inépuisables, loin de là ! Or, au rythme où nous les utilisons, certaines sont déjà menacées par une surexploitation. Réduire ses déchets représente donc un enjeu déterminant pour éviter de gaspiller les ressources de la planète. Mais comment réduire et jusqu'où peut-on aller ?

Objectif zéro déchet c'est



Selon l'Ademe*, sur les 38,5 millions de tonnes de déchets ménagers collectés en 2011 en France, 24 % sont recyclés (valorisation matière), 15 % compostés ou méthanisés (valorisation biologique), 31 % incinérés (valorisation énergétique) et 30 % stockés (sans valorisation). Ces deux derniers procédés détruisent les ressources et polluent l'air, le sol et l'eau.

* Déchets / chiffres clés 2014

Le recyclage apparaît comme une solution plus « vertueuse ». Mais il se fait essentiellement sur des matières non renouvelables et les produits recyclables ne le sont pas à l'infini, hormis le verre et l'aluminium. Ces modes de traitements n'étant pas satisfaisants sur les plans environnemental, sanitaire et économique, la seule solution vraiment efficace, c'est la réduction !

Réduire les déchets, c'est l'affaire de tous

L'idée de réduire les déchets à la source n'est pas la plus facile à mettre en œuvre. Tous les acteurs sont concernés : du producteur au consommateur, chacun peut s'impliquer.



TRIER

Les politiques

Ils ont des outils à leur disposition et du temps pour légiférer. Mais la puissance des lobbies pèse trop souvent sur l'orientation des lois.

Les entreprises

Elles s'intéressent de plus en plus à l'éco-conception qui permet de produire mieux et plus, avec moins. Mais le procédé est très lent et coûteux, car il nécessite de l'innovation.

L'éducation

L'objectif est de sensibiliser les futurs travailleurs et citoyens à la réduction des déchets et à leur valorisation. En France, universités et grandes écoles commencent à peine à s'intéresser à l'économie circulaire, un système où les déchets deviennent de nouvelles ressources sans déperdition de matière.

Les collectivités locales

En charge du traitement des déchets, elles ont dû innover. Ainsi, la ville de San Francisco vise le « Zéro déchet » d'ici 2020 ! Pour atteindre cet objectif, elle met en place des mesures : bouteilles consignées, distribution de sacs compostables dans les commerces, tri sélectif avec 3 poubelles : déchets organiques, recyclable et non-recyclable. Cela permet de recycler près de 80 % des déchets, un record ! Et ce n'est pas fini... Des démarches similaires sont mises en place plus près de chez nous, comme la redevance incitative qui est testée par certaines collectivités.

Les consommateurs

Ils sont peut-être le maillon le plus important de la chaîne ! En effet, des petits gestes mis bout à bout constituent le moyen le plus évident pour diminuer la production de déchets.

Les associations de défense de l'environnement et des consommateurs

Elles l'ont compris et mènent des actions auprès du grand public depuis longtemps.



Bea Johnson
ou le défi
du zéro déchet !

Bea Johnson est une française expatriée en Californie. Fait exceptionnel, sa famille produit moins d'1 Kg de déchets par an depuis 2008. A titre de comparaison en France, une personne seule génère en moyenne 590 kg de déchets par an.

Aujourd'hui, Bea Johnson veut faire connaître les avantages liés au mode de vie « Zéro Déchet » et renverser les idées reçues. Elle ouvre régulièrement sa porte à des groupes scolaires et des associations, participe à des conférences et des émissions télévisées partout dans le monde.

Mercredi 18 juin 2014, la Mce, avec l'appui du Conseil Régional de Bretagne et la collaboration de la Bonne Assiette, a accueilli Bea Johnson à Rennes pour une conférence sur « Zéro déchet ». Nous en avons retenu plusieurs enseignements.



REVENDRE



Réduire à la source plutôt que traiter

Production déchets ordures ménagères :

590 Kg / hab en 2011 en France
 676 Kg / hab en 2012 en Bretagne
 547 Kg / hab en 2012 en Ile-et-Vilaine
 470 Kg / hab en 2012 à Rennes métropole



COMPOSTER

et possible !

Pour réduire : principes de base

Bea Johnson utilise une règle de principes à appliquer dans l'ordre :

- Refuser
- Réduire
- Réutiliser
- 4- Recycler
- 5- Composter

1- REFUSER

Un objet que nous n'utilisons pas, ou très occasionnellement, deviendra vite un déchet ! **Refuser ce dont nous n'avons pas besoin**, c'est apprendre à dire non et faire le tri entre l'utile et le superflu.

Refuser les gadgets promotionnels, acheter en vrac et avec son propre sac contenant des bocaux pour mettre le fromage, les biscuits... ou offrir une sortie ou une expérience à partager plutôt qu'un jouet pour les fêtes...

2- RÉDUIRE

Des vêtements dans l'armoire, des crèmes dans la salle de bain, des outils dans le garage, des objets « au cas où » on en aurait besoin... La plupart du temps ils ne servent qu'une fois et terminent leur vie en haut de l'étagère ou à la poubelle. **Réduire et ne conserver que le nécessaire.**

Dans la salle de bain, un seul savon acheté en vrac sert pour le corps, les cheveux, le rasage... ou seulement 3 produits pour faire l'entretien de sa maison : vinaigre blanc, savon de Marseille liquide et bicarbonate de soude.

3- RÉUTILISER

Beaucoup d'objets sont faits pour être jetés : lingettes, dosettes de café, stylos et rasoirs... Ils peuvent coûter plus cher que des objets de bonne qualité, et on peut les remplacer par du réutilisable. Quand des objets sont cassés, penser à la réparation plutôt que la poubelle ou au réemploi, avec un peu d'imagination, ils trouveront un nouvel usage. **Réutiliser pour ne pas jeter.**

Acheter les meubles et les vêtements d'occasion, dans les magasins de dépôt-vente, chez Emmaüs ou sur internet.

4 - RECYCLER

A l'issue de tous vos efforts, après avoir appliqué les trois règles précédentes, certains déchets doivent quand même être jetés. **Au moment de l'achat d'un objet, penser aux possibilités de le recycler** : bacs de déchets recyclables, recycleries et braderies sont là pour ça.

Pour tout produit sous emballage, n'acheter que si celui-ci est recyclable. Penser à donner plutôt que de jeter.

5- COMPOSTER

En bout de chaîne, la plupart de nos déchets de nourriture peuvent être compostés pour être réutilisés en tant qu'engrais organiques. Cela peut réduire la taille des déchets ménagers jusqu'à 30 % ! **Composter est la dernière règle pour parvenir au Zéro déchet.**

Faire un compost dans son jardin ou du lombricompost sur son balcon, utiliser les composteurs collectifs mis en place par les collectivités.

Acheter, c'est voter !

Pour appliquer toutes ces règles, nul besoin de mener une vie d'ascète ou de dédier un mi-temps à la question des déchets et de devenir obsédé de la poubelle.

Ce que nous enseigne Bea Johnson, c'est qu'elle a **gagné du temps, de l'argent et de la sérénité** en développant ce mode de vie. Elle fait ses courses alimentaires une fois par semaine et a repéré les fournisseurs qui lui conviennent. Les économies réalisées par la réduction des achats représentent un gain de 40 % dans son budget. Parallèlement, le temps passé dans des activités partagées en famille est plus satisfaisant qu'avant. C'est la simplicité volontaire !

Sans la suivre nécessairement dans tous ses choix, nous pouvons nous aussi diminuer notre impact environnemental en réduisant nos déchets. Cela veut dire **changer notre façon de consommer**. Chaque geste d'achat transforme la façon dont les industriels conçoivent leurs produits pour aller vers moins d'objets inutiles et moins de déchets. Cela ne se fera que si les consommateurs l'exigent. Il faut faire entendre notre voix. Comme le dit Bea : « acheter, c'est voter ! »

En savoir plus :

- **Bea Johnson** : livre « Zero Déchet » (Arenes Editions - 2013) disponible au centre de ressources de la Mce, et son blog : ZeroWasteHome.
- **Ademe** : guide « Réduire ses déchets et bien les jeter » et ademe.fr
- **Carte-OuVerte** : la Mce référence des initiatives écologiques des Pays de Rennes et de Vitré sur www.carte-ouverte.org à l'aide d'icônes thématiques. Pour trouver les initiatives qui évitent de produire des déchets, n'hésitez pas à y faire un tour !

Comment éviter le piratage de son mobile ?

Les smartphones sont devenus des objets très utilisés dans la vie quotidienne et aussi des cibles pour les cybervoleurs. Quelques bonnes règles de base s'imposent pour éviter tous problèmes d'intrusion et/ou de perte ou vol de données.



1. Protéger son mobile par un code de verrouillage

Pour accéder aux services de son mobile, seul un code ou mot de passe vous garantit un minimum de sécurité. Evitez alors les mots de passe évidents tels que : 1234, 0000 ou encore votre date de naissance. Protégez également votre écran à l'aide d'un schéma de verrouillage et pensez à changer régulièrement vos codes PIN (Carte SIM et téléphone)

2. Modifier le plus souvent les mots de passe de ses applications mobiles

Très souvent les applications fonctionnent en se connectant à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. Il devra être changé régulièrement, ce qui évitera en cas de perte ou de vol, le piratage de vos données. Désactivez les fonctions de type « retenir mot de passe » ou « mémoriser ».

3. Désactiver la fonction Bluetooth

Le Bluetooth est très pratique pour connecter un kit mains-libres par exemple, mais cela reste une porte d'entrée pour les pirates. Donc pensez à désactiver ce service si vous ne l'utilisez pas.

4. Méfiez-vous des bornes WiFi publiques

De nos jours, beaucoup de lieux publics proposent des accès wifi gratuits mais très souvent pas ou peu protégés. Il est facile pour un cybervoleur de récupérer des données sensibles sur ce réseau. Evitez donc de consulter votre compte en banque ou de faire un achat par carte bleue depuis votre mobile dans un fast food, par exemple.

5. Optez pour le téléchargement des applications sur les portails officiels

Il existe des millions d'applications gratuites et payantes à télécharger sur votre mobile. Afin d'éviter les mauvaises surprises, préférez les portails officiels du type : Apple Store, Google Play...

6. Ne réceptionnez pas les MMS, SMS ou appel inconnu

Attention aux numéros, SMS ou MMS issus de numéros inconnus (commençant par 08 par exemple) qui n'ont pour but que de vous inciter à les rappeler (numéros surtaxés). Pour les SMS douteux, vous pouvez les transférer au 33700 (Anti spam sms) ou les signaler au www.33700-spam-sms.fr

7. Téléphoner discrètement surtout à l'étranger

En cas de déplacement à l'étranger, et surtout dans certains pays, faites attention aux communications téléphoniques et aux discours tenus.

N'oubliez pas que votre smartphone est une propriété personnelle, veillez donc à l'avoir toujours auprès de vous et sous surveillance afin d'éviter toute tentative d'intrusion.

Sources : ERCOM / Ouest-France

Expositions à la Mce

• Des gestes à volonté pour une eau préservée, du 2



juillet au 5 août.

Venez découvrir les gestes au quotidien dans votre logement et les matériels économes qui permettent de préserver la ressource en eau.

Une exposition réalisée par l'Alec en partenariat avec la Mce, la Clcv, Eau et Rivières de Bretagne et la Ville de Rennes.

• Les artisans de l'ombre dans nos jardins, du 7 août au 5 septembre.

Nos jardins cachent des trésors ! Des expositions pour faire connaissance avec celles et ceux qui nous aident au quotidien pour l'équilibre



de la vie au jardin, et comprendre l'utilité des herbes spontanées ou découvrir comment favoriser la présence de ces animaux auxiliaires.

Ces petits animaux qui aident le jardinier et Mauvaises herbes, on vous aime ! Deux expositions réalisées par la Mce.

• Drôles de vélos et Le marcheur urbain, du 8 septembre au 10 octobre.

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, les associations de la Mce se mobilisent et présentent une exposition sur les déplacements des piétons et des vélos dans la ville. Des expositions réalisées par Espace Piéton, Rayons d'action et Vert le Jardin.

Sorties nature avec la LPO

Inscription obligatoire, réservation au 06 65 49 12 35

JUILLET

Jeudi 17 : Ile Besnard à St-Coulomb. Rdv 10h

Vencredi 18 : La pointe du Puits à St-Suliac. Rdv 10h

Vencredi 18 : La Chambre-au-Loup à Iffendic - Spéciale Engoulevent d'Europe. Rdv 20h30 grand parking en haut du site

Mardi 22 : La pointe de la Varde à St-Malo. Rdv 10h

Jeudi 24 : Ile Besnard à St-Coulomb. Rdv 10h

Jeudi 24 : La pointe du Grouin à Cancale. Rdv 20h30

Mardi 29 : La pointe du Puits à St-Suliac. Rdv 10h

Sorties nature avec Bretagne-vivante

Inscription obligatoire au 06 31 88 25 14

JUILLET

Vencredi 11 : Les insectes au vallon de la Chambre au Loup à Iffendic. Rdv à 10h

Mercredi 16 : Les chauves-souris au parc de la Briantais à Saint-Malo. Rdv à 20h30

Mercredi 23 : Les chauves-souris en forêt de Corbière à Marpiré. Rdv à 20h30

Jeudi 31 : Les insectes à Lormandière à Chartres-de-Bretagne. Rdv à 10h

AOÛT

Mardi 5 : Balade naturaliste : oiseaux et insectes, pointe du Grouin et Cancale. Rdv à 10h

Mardi 5 : Les chauves-souris au Boël à Bruz. Rdv à 20h30

Jeudi 7 : Balade naturaliste : oiseaux et insectes à la pointe de la Garde Guérin à Saint-Briac-sur-Mer. Rdv à 10h

Jeudi 7 : Les chauves-souris au parc de la Higourdaïs à Epiniac. Rdv à 20h30

Lundi 11 : Les chauves-souris au vallon de la Chambre au Loup à Iffendic. Rdv à 20h30

Mardi 12 : Les insectes de la vallée du Couesnon à Mézières-sur-Couesnon. Rdv à 10h

Mercredi 13 : Les chauves-souris au parc de la Briantais à Saint-Malo. Rdv à 20h30

Lundi 18 : Les chauves-souris à l'étang de l'abbaye à Paimpont. Rdv à 20h30

Mardi 19 : Les insectes de la vallée du Canut à Lassy. Rdv à 10h

Jeudi 21 : Les insectes à l'anse du Verger à Cancale. Rdv à 10h

Jeudi 21 : Les chauves-souris au parc de la Briantais à Saint-Malo. Rdv à 20h30